

La doctrine socialiste

Autor(en): **Meylan, René**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **27 (1969)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-136483>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La doctrine socialiste

René Meylan
avocat, directeur du «Peuple»,
Neuchâtel

1

A l'échelle internationale, la doctrine socialiste n'existe pas. Il suffit, pour s'en persuader, de considérer les socialistes. M. Nasser et M^{me} Golda Meir, M. Brejnev et M. Ota Sik, M. Schiller et M. Ulbricht, M. Wilson et M. Cohn-Bendit, M^{me} Gandhi et M. Mao-Tsé-Tung se réclament tous du socialisme, mais les modèles qu'ils en proposent — notamment au plan économique — ne sont pas réductibles l'un à l'autre. S'ils prononcent avec conviction le même mot, c'est qu'ils ne parlent pas, à travers ce vocable, de la même chose. Et ils ne sont pas séparés seulement par des nuances ou par des différences, mais par des incompatibilités.

Ne peut-on discerner toutefois, dans leurs pensées respectives, un commun dénominateur, si mince soit-il ? A supposer qu'on les présume d'égale bonne foi — hypothèse qui prête à débats — on dira qu'à leurs yeux à tous, le libre jeu de l'offre et de la demande sur le marché ne conduit pas à une forme satisfaisante de société, qu'il existe des besoins collectifs heurtant des intérêts privés, et que les premiers doivent l'emporter sur les seconds — ce qui entraîne une intervention des pouvoirs publics dans la vie économique. A partir de là, dès qu'il s'agit de définir la nature de l'intervention, son cadre éthique, politique, social, ses conséquences sur la propriété des moyens de production, les routes divergent. Or il importe de le souligner, les socialistes ne sont pas seuls à critiquer un libéralisme de type manchesterien : les catholiques par exemple, ainsi que la plupart des libéraux modernes en font autant.

En d'autres termes, ceux qui se réclament du socialisme dans le monde n'ont en commun qu'un très petit fond d'idées, et même celles-ci ne leur sont pas propres.

2

On commence à y voir plus clair lorsqu'on sépare, parmi les socialistes, les adeptes de Lénine de ses adversaires. Certes, les écoles léninistes sont nombreuses et diverses, et elles tendent toujours davantage à se diversifier. Entre communistes

orthodoxes et révisionnistes, staliniens peu ou mal blanchis — ou encore pas blanchis du tout —, maoïstes, castristes, trotskystes de toutes obédiences, le combat idéologique se conduit sans exclusion de coups. Néanmoins, tous défendent quelques idées-forces qui marquent un choix décisif: l'avènement du socialisme postule selon eux la révolution (fût-elle pour certains, et en certaines circonstances, pacifique et légale), une période plus ou moins longue de dictature (avec pour corollaire le rôle dirigeant d'une avant-garde marxiste-léniniste, même si d'autres partis sont admis à l'existence), la collectivisation des principaux moyens de production et d'échange. On n'entrera pas en matière sur ces doctrines, non point qu'elles soient dépourvues d'importance, mais parce qu'elles relèvent nécessairement d'une étude particulière¹.

Les socialistes non léninistes se distinguent en ceci de leurs « frères séparés » qu'ils ne tiennent pas la démocratie, telle qu'on la connaît aujourd'hui dans la plupart des pays d'Europe occidentale, pour une illusion ou pour une simple catégorie de l'ordre capitaliste². C'est dans la démocratie, et par la démocratie, qu'ils entendent promouvoir un système économique nouveau³. Assurément, ils connaissent les limites de la liberté dans des régimes où, trop souvent, par toutes sortes de pressions directes ou indirectes, les forces de l'argent réussissent à imposer leurs vues. Mais quant au fond, ils ne s'en laissent pas conter: « Le grand débat dialectique de la nécessité et de la liberté n'a jamais empêché l'homme le plus fruste de savoir où commence la tyrannie. Et tel de nos philosophes aura beau démontrer le contraire, les camps de concentration de Staline n'étaient ni la liberté ni la démocratie. Car la liberté, voyez-vous, c'est le contraire du fouet, des tortures, des prisons et des camps. C'est aller où l'on veut et comme l'on veut et sans rien craindre. Tous ces droits, d'association, de réunion, d'expression, ne suffisent pas sans doute à fonder la liberté. Mais ils en donnent une approximation suffisante pour exclure radicalement l'oppression. La démocratie est évidente. Il ne faut nullement se croire tenu en la matière à des complications qui, dans les faits, sont surtout des procédés pour noyer le poisson »⁴.

Cela posé, et bien posé, quel type d'économie les socialistes démocratiques entendent-ils promouvoir? A ce point, une fois de plus, les chemins divergent. Les uns, surtout au sein de la SFIO, du Parti socialiste italien, du Parti socialiste belge,

¹ Voir en premier lieu l'excellent ouvrage d'ERNEST MANDEL: *Traité d'économie marxiste*, Ed. Juillard, Paris, 2 vol.

² « Décider une fois tous les quatre ou cinq ans quel membre de la classe dominante opprimer, écrasera le peuple au Parlement, telle est l'essence véritable du parlementarisme bourgeois, non seulement dans les monarchies constitutionnelles, mais encore dans les républiques les plus démocratiques » (LÉNINE, *L'Etat et la révolution*, Œuvres choisies, t. II, p. 198, Ed. en langues étrangères, Moscou).

³ « La démocratie se définit par un dialogue permanent entre ceux qui exercent le pouvoir et ceux qui le subissent, un contrôle organisé sur ceux qui le commandent, la mise en jeu de leur responsabilité et surtout l'établissement de procédures qui permettent aux diversités contradictoires de s'exprimer » (ANDRÉ PHILIP, *La gauche, mythes et réalités*, p. 151, Ed. Aubier, Paris).

⁴ MARC PAILLET: *Gauche, année zéro*, p. 196, Ed. Idées NRF, Paris.

demeurent attachés au projet collectiviste classique, issu directement de Marx. D'autres — les plus nombreux et les plus influents sur le cours réel de la vie de leurs pays — se déclarent carrément non marxistes, admettent l'économie du marché dans le cadre de certaines limites, mais se disputent sur ces limites; ils prédominent en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas, dans les pays scandinaves.

« Le socialisme est un, ses principes restent vrais, il n'y a rien à y retrancher ou à y transformer mais il faut, chaque jour, adapter ses méthodes d'action à la nature changeante du combat » écrit M. Guy Mollet en préface à un livre récent, tout entier consacré à la défense et à l'illustration des thèses soutenues, au début de ce siècle, par le marxiste français Bracke-Desrousseaux¹. « Fréquentons les banquiers et les hommes d'affaires, sans eux nous sommes aveugles, eux seuls peuvent nous éviter des erreurs grossières » proclamait à l'inverse, il y a longtemps déjà, M. Ter-Albin Hansson, l'une des plus grandes figures du socialisme suédois². De toute évidence, MM. Mollet et Hansson constituent des cas extrêmes. Il n'en reste pas moins qu'ils sont tous deux représentatifs de courants importants, qu'ils ont tous deux exercé dans leur pays, pour le compte de la social-démocratie, la fonction de président du conseil ainsi que celle de « leader » du parti, enfin qu'ils ont appartenu l'un comme l'autre, à droits égaux, à la Deuxième Internationale.

Peut-on imaginer un corps de doctrine qui rende compte sans tricher, avec un minimum de cohérence, de conceptions aussi différentes, sans préjudice de toutes les positions intermédiaires qui devraient elles aussi, en bonne justice, trouver leur compte dans la synthèse ainsi réalisée? Le soussigné ne prétend pas qu'un tel travail soit impossible. Il s'avoue simplement trop peu intelligent, trop peu instruit et trop peu subtil pour l'entreprendre. C'est pourquoi, ayant dressé ce rapide décor, il se contentera d'exposer à titre d'échantillon, la doctrine économique du Parti socialiste suisse.

3

Robert Grimm, qui est certainement le théoricien le plus important du PSS, a publié en 1931 une *Histoire des idées socialistes en Suisse*. Il y relève avec modestie, mais aussi avec pertinence, que notre mouvement ouvrier, contrairement à celui d'autres pays, n'a jamais produit de personnalité vraiment exceptionnelle, capable de lui imprimer en doctrine une marque originale. Il ajoute qu'en Suisse, les idées socialistes évoluent toujours en rapport étroit avec les faits concrets de la vie nationale; or nous formons une communauté exiguë, à laquelle ne se posent guère de

¹ GUY MOLLET: *Les chances du socialisme*, avant-propos, Ed. Fayard, Paris.

² Cité dans *Perspectives socialistes*, revue mensuelle de recherches socialistes, 54, Bd Garibaldi, Paris, n° 60, p. 33.

problèmes lancinants; de sorte qu'il faut des événements extérieurs pour faire, de temps à autre, bouillonner un peu les esprits. Ces observations ¹ gardent toute leur valeur aujourd'hui.

Quoi qu'en dise une légende répandue, le PSS n'a jamais été marxiste à ses origines. Ses documents officiels, de la fin du XIX^e siècle et jusqu'à la guerre de 1914, le montrent clairement. De tout temps, des hommes se réclamant des écoles de pensée les plus diverses ont collaboré en son sein. Il est remarquable par exemple qu'en 1888, Albert Steck, rédacteur du premier programme, ait rejeté l'idée marxiste de la fin inéluctable du capitalisme, condamné la dictature du prolétariat, ignoré la lutte des classes comme moteur de l'Histoire et opposé au concept de « parti de la classe ouvrière » celui de « parti du peuple » ².

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, de la Révolution d'octobre et de la grève générale de 1918, le PSS durcit sa doctrine; il devient plus marxiste, et cela se marque dans le programme de 1920. Mais il s'agit d'une simple parenthèse. Le programme de 1935 la fermera définitivement. Désormais, en matière économique tout au moins, le parti délaissera le champ des spéculations idéologiques. Pragmatique — et se voulant tel — il mettra tous ses soins à élaborer des plans « réalisables » contre les conséquences de la crise, contre celles de la guerre, contre celles de la surchauffe, pour une distribution plus équitable du revenu national. Le programme de 1959, dit de Winterthur, en vigueur aujourd'hui encore, est le fruit de cette évolution ³.

4

« Les socialistes luttent pour un société qui libère l'homme de l'exploitation économique. Chacun doit pouvoir déployer librement ses capacités et ses dons, quelles que soient son origine et sa fortune. Nul ne doit disposer de privilèges ni d'un pouvoir économique lui permettant d'opprimer ou d'exploiter les autres. La solidarité et la justice sociale doivent être les fondements de la communauté humaine. Alors seulement un nouveau régime social plus juste pourra libérer l'homme de l'incertitude économique et de la misère, garantir ses droits et lui permettre de jouir des beautés de la vie.

» Un système économique fondé sur la domination du capital ne peut assurer de façon durable l'élévation matérielle et spirituelle de l'ensemble du peuple. Le socialisme veut procurer à chacun une existence digne, fournir à tous des moyens d'existence suffisants et stimuler l'intérêt pour les valeurs culturelles.

¹ ROBERT GRIMM: *Geschichte der sozialistischen Ideen in der Schweiz*, Zurich 1931, p. 213.

² Sur cette période, voir MARIO GRIDAZZI: *Die Entwicklung der sozialistischen Ideen in der Schweiz*, Zurich 1935.

³ Sur cette période, voir BENNO HARDMEIER: *Geschichte der sozialdemokratischen Ideen in der Schweiz (1920-1945)*, Winterthur 1958.

» L'homme, ses besoins, ses droits et sa dignité sont les préoccupations dominantes de la politique économique socialiste »¹.

Ces lignes, les premières du programme de Winterthur, relèvent moins de la rigueur doctrinale que d'une profession de foi humaniste, fortement teintée de morale chrétienne. Plusieurs en sourient avec condescendance. Sont-ils bien sûrs que le mépris qu'ils affichent tiennent à leur supériorité intellectuelle et non point, plus simplement, à l'ignorance des choses dont ils jugent ? On ne connaît aucun exemple, à ce jour, dans aucun pays, de parti qui se réclame du socialisme dit scientifique, qui ait conquis le pouvoir et qui l'ait exercé selon les règles de la démocratie. A l'inverse, tous les partis socialistes capables de rassembler autour d'eux de larges masses populaires, sur la base du libre consentement, fondent leur programme, sans aucune exception, sur des principes semblables à ceux définis par le congrès de Winterthur².

Dans son deuxième chapitre, passant du général au particulier, le programme définit les buts d'une politique économique socialiste :

- utiliser toutes les ressources de l'économie du pays et augmenter la productivité de l'ensemble de l'économie nationale et de ses diverses branches d'activité ;
- assurer le plein emploi et le développement harmonieux de l'activité économique ;
- garantir à chacun une juste part du revenu et de la fortune de la nation ;
- empêcher tout abus de la puissance économique ;
- appliquer les principes démocratiques à la vie économique.

A cet effet, les mesures suivantes sont préconisées :

1. l'économie sera dirigée et planifiée, afin de réaliser le plein-emploi et le développement constant de l'économie, en maintenant la stabilité des prix et en garantissant des possibilités d'initiative et de développement ; le libre choix de chacun, dans ce qui touche à l'emploi et à la consommation, sera sauvegardé ;
2. afin d'assurer à chacun un revenu croissant, sans l'exposer à un surcroît de fatigue physique et psychique, on développera les forces productives, notamment en encourageant les recherches techniques et scientifiques, en améliorant la formation professionnelle et en modernisant les méthodes de travail ;
3. on maintiendra une concurrence propice à l'augmentation du rendement du travail et à la production ; on créera les conditions les plus égales possibles au départ et l'on facilitera les possibilités d'avancement de chacun ;

¹ Le texte du programme de Winterthur peut être obtenu au secrétariat du PSS, Eigerplatz 5, Berne.

² Voir les exemples très précis cités par FRANÇOIS MASNATA : *Le Parti socialiste et la tradition démocratique en Suisse*, p. 108, Ed. de La Baconnière, Neuchâtel.

4. on s'efforcera d'arriver à ce que la part de tous au revenu national soit proportionnelle à la nature, à la quantité et à la qualité des prestations fournies, sous réserve de considérations d'ordre social; l'accroissement de la productivité devra entraîner une amélioration parallèle du salaire du travailleur;
5. on combattra l'abus de la puissance économique des cartels et organisations similaires;
6. quant aux entreprises disposant d'une situation de monopole, il conviendra, soit de recréer les conditions d'une concurrence loyale, soit de les soumettre au contrôle des pouvoirs publics, soit encore d'en transférer la propriété à la collectivité. Les principes de l'économie collective pourront être appliqués aux entreprises privées qui exercent une activité d'intérêt public;
7. on encouragera l'économie collective sous la forme de coopératives, de régions autonomes, de régions cantonales ou communales, d'entreprises mixtes;
8. les groupements économiques et les associations professionnelles seront consultés sur les mesures relevant de la politique économique.

Enfin, un chapitre tout entier est encore consacré à « quelques questions particulières de politique économique et financière ». Franchement, il n'ajoute rien à la gloire de ses auteurs. « L'inflation et la déflation sont à éviter. » « Le crédit doit être organisé en vue de procurer les capitaux nécessaires au développement de l'activité économique. » « Il est souhaitable que le niveau des changes demeure stable. » De pareilles formules — et il y en a beaucoup! — alignées l'une après l'autre comme des noix sur un bâton n'apportent pas à la réflexion une nourriture bien substantielle.

Ce qu'on retiendra du programme de Winterthur, en la matière qui nous occupe, c'est d'abord sa souplesse sur le point, autrefois cardinal, de la propriété des moyens de production et d'échange. Il ne préconise de façon catégorique aucun transfert nouveau de propriété à la collectivité, sauf pour ce qui concerne les transports publics. Même dans la lutte contre les abus des monopoles, il envisage trois solutions possibles: le rétablissement d'une saine concurrence, le contrôle des pouvoirs publics, ensuite seulement une appropriation collective. Il ne s'agit pas là d'un hasard, et moins encore d'une habile discrétion masquant de louches arrière-pensées. Les expériences vécues en Europe, depuis un demi-siècle, ont montré la vitalité incontestable des économies de marché ainsi que l'échec, non moins incontestable, de certaines formes d'étatisation, voire même de coopération. Or les socialistes démocratiques, pour la plupart, n'ont jamais attaché une valeur fétichiste à l'appropriation collective des biens de production; ils y voyaient un moyen — à leurs yeux le meilleur — d'assurer une croissance plus rationnelle et mieux équilibrée de l'économie, une distribution plus juste des revenus, et surtout le dépassement des « aliénations » humaines propres à la société capitaliste. A mesure que les faits n'ont point confirmé cette optique, pourquoi donc s'attacher à un dogme? La collectivisation de certains secteurs de la vie économique n'est pas nécessairement mauvaise, contrairement à ce que croient les libéraux. Elle n'est pas néces-

sairement bonne non plus, malgré ce qu'en disent les marxistes. La collectivisation se justifie lorsqu'elle sert réellement un but de « dés-aliénation ». Elle peut même devenir impérative si la poursuite de ce but l'exige. Mais le moyen ne doit pas devenir un but en lui-même: on prendrait le risque alors de tomber dans des sociétés de type autoritaire, bureaucratique, de surplus économiquement inefficaces.

Ce qu'on retiendra en second lieu, c'est la persistance avec laquelle le programme de Winterthur met l'accent sur une planification de l'économie. N'y a-t-il pas là contradiction? Le PSS ne le pense pas, qui a entrepris ces dernières années une réflexion approfondie sur ce concept de planification démocratique.

5

Il faut partir de trois constatations essentielles:

1. le système libéral repose tout entier sur le postulat que chaque entrepreneur prend ses décisions en fonction d'un certain niveau des prix, qui est pour lui une donnée extérieure, sur laquelle il n'a aucun pouvoir et qui commande le volume des diverses productions par le jeu de l'offre et de la demande. Ce schéma est aujourd'hui dépassé, à mesure que les situations de monopole et d'oligopole se multiplient, à la suite de concentrations. Les entreprises les plus importantes, dans les branches décisives de l'activité économique, acquièrent ainsi une maîtrise croissante de leurs propres prix;

2. l'allongement du cycle général de la production, caractéristique du progrès technique, impose aux entreprises de savoir d'avance, avec le plus de précision possible, quelle sera la situation du marché une ou plusieurs années plus tard. Le progrès technique conduit ainsi à l'organisation du marché, au lieu d'encourager son libre-jeu. Par ailleurs, l'ampleur des investissements nécessaires à la production en grande série (formation de cadres et d'ouvriers spécialisés, bureaux de recherche, achat d'immeubles et de machines) contribue à son tour à une rigidité croissante de l'économie dite de marché;

3. les consommations collectives dont répondent les pouvoirs publics gagnent continuellement en importance relative par rapport aux consommations individuelles.

Ainsi, par une série de processus irréversibles, même dans le cadre d'une économie qui se veut libérale, les éléments de planification pèsent d'un poids de plus en plus lourd. A partir d'un certain développement de l'appareil de production et d'échange, le problème n'est plus de savoir, ni en Suisse, ni ailleurs, si l'on veut planifier. Il est de savoir quel modèle de planification on va choisir — ou alors se laisser imposer.

Les socialistes rejettent la planification qui n'ose pas dire son nom et que le grand capital met en œuvre sous le manteau d'un faux libéralisme. Ils la rejettent parce qu'elle confie à une oligarchie financière et industrielle des décisions capitales, qui engagent l'avenir du pays tout entier et qui sont prises en fonction d'intérêts particuliers.

Ils rejettent la planification purement indicative, parce qu'elle n'est en somme qu'une variante de la première. L'appel aux technocrates, au niveau de l'étude des options et même de certaines décisions peut assurer, sans l'ombre d'un doute, une plus grande efficacité. Il ne peut pas remettre en cause ce fait essentiel, que les choix les plus déterminants demeurent aux mains d'un nombre infime de banquiers, de capitaines d'industrie et de porte-parole de trusts internationaux.

Ils rejettent enfin le modèle de planification communiste, parce qu'il n'est pas dissociable de la théorie de l'Etat formulée par Lénine. Or notre parti récuse cette théorie à cause des conséquences qui en résultent dans la définition et dans la pratique de la démocratie.

Dès lors, une planification démocratique vise à :

1. accroître la productivité de l'économie;
2. définir les objectifs de la croissance et permettre une meilleure répartition des investissements;
3. rendre possible la discussion démocratique des principales options, ainsi qu'un choix entre ces options;
4. réduire l'écart de niveau de vie entre les diverses couches sociales ainsi qu'entre les diverses régions;
5. soustraire aux seules décisions de l'économie privée les conséquences économiques et sociales du progrès technologique.

Des personnes compétentes et de bonne foi objectent volontiers ce qui suit: « Vous mettez ensemble des notions qui ne sont pas assimilables l'une à l'autre. Une planification, quelle qu'elle soit, relève de l'économique. La démocratie relève du politique. La planification démocratique que vous préconisez témoigne de vos bons sentiments mais elle ne saurait, par nature, constituer une catégorie économique. Vous poursuivez un rêve impossible ». M. Pierre Mendès-France, qui n'est pas tout à fait incompetent en matière économique et qui cultive le mépris de la phraséologie de gauche avec un zèle qui lui a souvent coûté cher, répond lui-même à cet argument dans son ouvrage *La République moderne* : « Au XIX^e siècle, quand le domaine de la démocratie se limitait au terrain politique, les actes économiques individuels conservaient un caractère strictement privé et n'affectaient pas la vie sociale. De notre temps, la démocratie s'étend de plus en plus au terrain économique; le socialisme moderne est précisément l'inclusion dans le champ de la démocratie de secteurs qui lui étaient autrefois interdits. En fait, les actes économiques relèvent de moins en moins de décisions individuelles (plus précisément, ils en relèvent en

raison inverse de leur importance) et sont de plus en plus intégrés dans la trame de la vie sociale. Inversément, des orientations politiques risquent continuellement d'être imposées au pouvoir par des données ou par des décisions économiques qui échappent à son contrôle, mais dont chacun comprend maintenant que l'Etat doit les dominer »¹. Et M. Mendès-France définit ainsi l'objet d'une planification démocratique: « l'ensemble des décisions par lesquelles la collectivité détermine les buts qu'elle se propose et qui doivent être admis comme tels par tous »². Un autre auteur précise encore: « Il faut que la vie économique (que produire, en quelles quantités, où et comment), qui conditionne un certain type de civilisation, réponde à un projet politique. Il faut décider s'il est plus important de produire plus en maintenant la durée du travail ou de produire moins en augmentant les loisirs; il faut choisir entre la satisfaction plus ou moins grande des besoins de consommation et la satisfaction plus ou moins grande des besoins de culture; il faut savoir de combien l'on veut amputer la consommation intérieure pour aider les pays sous-développés. Il ne peut y avoir de politique de l'urbanisme ou de l'aménagement du territoire sans mettre en œuvre de grands moyens et sans que des ordres précis soient donnés à toute une série d'entreprises pour renverser une évolution passée, qui entraîne le dépérissement de certaines régions et la concentration dans d'autres »³

6

Ces thèses, présentées au congrès de Zurich du PSS en 1967 et adoptées par lui⁴, demeurent par nature fort théoriques. Un esprit curieux se demandera ce qu'il en adviendrait si elles devaient être mises en œuvre, concrètement, en Suisse, aujourd'hui.

La réponse à cette question existe. Elle a été élaborée par la commission de politique économique du PSS, que préside M. Edmund Wyss, conseiller d'Etat et conseiller national de Bâle-Ville⁵. La voici:

1. *Extension des compétences de la Banque Nationale*

Une capacité plus grande d'intervention du pouvoir central dans la vie économique comporte une définition nouvelle du rôle dévolu à la Banque Nationale. Parmi les tâches assignées à une banque moderne d'émission, on relève l'approvi-

¹ PIERRE MENDÈS-FRANCE: *La république moderne*, p. 155, Ed. Idées NRF, Paris.

² Idem, p. 111.

³ GEORGES SOUREY dans « Perspectives socialistes » n° 41, p. 13.

⁴ Procès-verbal du congrès extraordinaire du PSS, Zurich, le 21 mai 1967.

⁵ Rapport de gestion du PSS, années 1965, 1966, 1967, pp. 41 et ss; dans ce chapitre, le soussigné se borne à traduire de l'allemand, parfois en le condensant, mais le plus souvent littéralement, le rapport de la commission de politique économique.

sionnement judicieux de l'économie nationale en monnaie, la lutte contre les tendances déflationnistes ou inflationnistes au travers de mesures prises dans les secteurs de l'argent et du crédit, ainsi que le maintien du taux de l'intérêt au niveau le plus bas et le plus stable possible. A cette fin, il convient de doter la Banque Nationale de moyens d'action renforcés. Ses compétences doivent être accrues. Elle doit être en mesure d'intervenir sur le marché des papiers-valeurs à court et à long terme, non seulement par la variation du taux de l'escompte, mais encore par une politique d'open market — ce qui exige de nouvelles dispositions légales. Il serait souhaitable, d'autre part, d'autoriser la Banque Nationale à émettre ses propres papiers-valeurs.

Le moyen le plus sérieux pour une banque d'émission d'intervenir sur le marché de l'argent et du capital réside dans sa capacité de faire varier la liquidité des banques de crédit et de bloquer des réserves minimales sur un compte national, non productif d'intérêts. La Banque Nationale devrait recevoir cette compétence légale.

Un autre moyen d'influencer l'évolution du marché de l'argent serait de fixer des tranches maximales de crédit, en considération de certaines priorités par exemple: la construction d'immeubles locatifs non spéculatifs, les travaux urgents imposés aux collectivités publiques, les investissements agricoles. De telles priorités peuvent être combinées avec le système des réserves variables minimales.

L'extension des compétences légales de la Banque Nationale en matière de surveillance et d'échelonnement des émissions publiques d'emprunts paraît indispensable. Lorsque le marché de l'argent se trouve soumis à des sollicitations extraordinaires, la banque centrale serait ainsi en mesure de maintenir l'émission d'emprunts dans les limites tolérables; elle préviendrait une série de troubles qui revêtent notamment la forme de variations excessives du taux de l'intérêt.

Selon les cas, il faut souhaiter que des accords librement débattus entre les banques complètent l'intervention de la banque d'émission en matière de politique du crédit. Le Conseil fédéral devrait recevoir la compétence de donner à certains de ces accords force exécutoire générale.

2. Mise en œuvre d'une politique fiscale flexible

Une politique monétaire adaptée aux exigences de la conjoncture et de la croissance économique doit être accompagnée d'une politique financière appropriée de la part des collectivités publiques. Celles-ci, au travers de l'évolution de leurs recettes et de leurs dépenses, peuvent valablement intervenir dans la vie économique. Il faut aussi souligner les effets indirects de la politique financière et fiscale sur les choix économiques et sur leur rentabilité; ces effets peuvent avoir de larges répercussions.

Il convient d'assigner des limites étroites à la variation des dépenses publiques, envisagées comme moyen de lutte contre les dépressions cycliques. Il est vrai que les pouvoirs publics doivent être économes de leurs deniers, en ce sens que des critères rationnels doivent présider à l'engagement de leurs dépenses; mais cette règle vaut à toutes les étapes du cycle économique. En revanche, le renvoi systématique de dépenses publiques nécessaires, préconisé durant de longues années, sous le prétexte qu'elles interviendraient plus utilement en période de récession, a fini par constituer un obstacle à la croissance et à l'amélioration de la productivité. Prétendre subordonner les investissements publics et privés aux exigences conjoncturelles relève d'une politique à courte vue.

Une flexibilité plus grande est possible dans le domaine des recettes. On reconnaît généralement que les recettes fiscales doivent être adaptées aux impératifs d'une politique anti-crise (impôts plus élevés avec excédents de recettes pour les collectivités publiques, en période de haute conjoncture). Assurément, une telle flexibilité se heurte à de considérables difficultés d'ordre politique, surtout dans le cadre de nos structures fédéralistes. Ce n'est pas une raison de capituler pour autant. Il paraît possible, à longue échéance, de repenser une politique fiscale qui tiendrait compte des données conjoncturelles, sans léser nos structures fédéralistes. Dans l'immédiat, il faut à tout le moins combattre les réductions d'impôt contraires à une politique fiscale conjoncturelle. Et comme la progressivité va automatiquement dans le sens d'une adaptation plus grande des revenus de la Confédération, des cantons et des communes à la situation conjoncturelle, il y a lieu de recommander son renforcement pour les gros revenus. La compétence accordée aux Chambres, selon une proposition faite en son temps par le Conseil fédéral, de modifier le taux de l'impôt de la défense nationale, dans les limites d'une marge de 10 % par exemple, serait une mesure adéquate dans ce sens. Une imposition plus forte des grosses fortunes par la Confédération devrait être réclamée à nouveau.

3. Stabilisation du marché du travail

Envisagé sous l'angle d'une politique de croissance à longue échéance, le problème du nombre des ouvriers étrangers en Suisse et de leur statut dans notre pays constitue le point le plus délicat d'une politique du marché du travail. La limitation de la masse de la main-d'œuvre étrangère par le système dit du double-plafond ne vaut qu'au titre de mesure provisoire. Or il est nécessaire d'établir un contrôle permanent en ce domaine pour éviter la surpopulation étrangère et les atteintes à la paix sociale qui en résultent.

Dans la perspective d'une transformation de nos structures économiques — imposée par une saine croissance — le but à atteindre en dernière analyse est la libre-circulation de la main-d'œuvre étrangère entre les diverses branches de la production. On ne contribuerait pas peu, ainsi, à satisfaire les justes revendications des ouvriers étrangers établis chez nous. Il conviendrait naturellement de prendre

des mesures appropriées pour que certaines entreprises d'intérêt vital, qui ne pourraient pas faire face à une situation de concurrence totale sur le marché du travail, soient assurées du personnel nécessaire. Nous attachons peu d'importance à la menace d'une perturbation des salaires consécutive à la libre circulation; en effet cette mesure s'insérerait dans une politique conjoncturelle globale et serait complétée par une intervention dans les secteurs de la douane et du crédit. Tout aussi importants que le nombre des travailleurs étrangers paraissent leur formation professionnelle, leur assimilation rapide et le souci du sort de leurs familles.

La situation faite aux salariés suisses doit être, elle aussi, améliorée. On mentionnera les prétentions contre les caisses privées de retraite que font valoir, à bon droit, les travailleurs âgés qui quittent leur emploi pour en prendre un autre. D'autre part, il conviendrait de réserver des occasions de travail appropriées aux femmes et aux personnes d'un certain âge désireuses de pratiquer le travail à temps partiel.

Une offre accrue de places de travail pour des personnes très qualifiées revêt une extrême importance pour le développement économique du pays. Dans une mesure décisive, notre avenir dépend des possibilités d'instruction, de formation professionnelle, de recyclage. L'industrie elle-même doit s'intéresser à ces problèmes avec une attention plus grande. Nous demandons la coordination des systèmes scolaires cantonaux. Quant à la formation professionnelle, il faut insister davantage sur le rôle qu'elle est appelée à jouer dans le cadre d'une politique économique; elle doit permettre d'élargir et d'approfondir les connaissances de base, ainsi que la culture générale des travailleurs. Le progrès technique nous oblige à considérer avec la plus grande attention le problème de la mobilité de la main-d'œuvre; pour cette raison, les cours de perfectionnement et les écoles pour adultes ne doivent plus être l'exception, mais devenir la règle.

4. *Lutte contre la vie chère*

L'enchérissement continu du coût de la vie constitue le problème primordial aujourd'hui, de la politique économique en Suisse. Il faut mettre des barrières à la dépréciation de la monnaie et contenir les effets secondaires du processus inflationniste.

Outre les mesures destinées à tempérer la surchauffe conjoncturelle, il est possible d'exercer une certaine pression sur les prix même sans rétablir le contrôle. Bien que les droits de douane perçus par la Suisse soient d'une façon générale modestes, des réductions seraient encore possibles sur certaines positions du tarif sans pour autant mettre en cause la place de notre pays dans le Kennedy-Round ou au GATT. Certes une réduction des tarifs douaniers ne parvient pas toujours jusqu'au consommateur. C'est pourquoi elle doit s'accompagner d'une certaine garantie de concurrence. Des mesures de politique douanière devraient être envisagées selon ces critères.

Il appartient à la commission des cartels de contribuer à modérer les prix en s'appuyant sur la législation existante. Mais elle doit aussi s'occuper des prix imposés, qui ont fait l'objet à l'étranger de mesures récentes, mais qui règnent encore largement, chez nous, dans le secteur des biens de consommation.

Enfin, les consommateurs eux-mêmes peuvent notablement contribuer à la lutte contre la vie chère. Il faut qu'ils apprennent à suivre l'évolution des prix et à ne pas acheter n'importe comment. C'est pourquoi les efforts entrepris pour les instruire méritent un appui officiel. Leur cohésion plus forte exercerait ses effets sur l'offre et intensifierait la concurrence. A plus longue échéance, elle pourrait aboutir à des réformes dans le commerce et la production.

Notons encore qu'en certains cas, des variations dans l'octroi des crédits à la consommation peuvent exercer une influence régulatrice sur les prix.

5. Lutte contre la pénurie de logements

Probablement, la réglementation des baux à loyers et à ferme non agricoles, ainsi que les mesures prises pour la protection des locataires (limitation des causes de résiliation et allongement des délais de congé) ne déploieront plus leurs effets après le 31 décembre 1969. On ne sait pas encore si, pour la période qui suivra, d'autres dispositions seront prises. Quoi qu'il en soit, la construction doit recevoir une impulsion énergique. Les mesures suivantes paraissent indispensables:

- il appartient aux cantons d'élaborer sans délai les textes législatifs qui permettront la mise en œuvre de la loi fédérale du 19 mars 1965;
- les personnes physiques et juridiques décidées à construire ne doivent pas être retenues par le solde à financer elles-mêmes; elles doivent bénéficier des subsides fédéraux puisqu'un cautionnement allant jusqu'à 90 % du capital investi est prévu;
- dans les grandes villes et dans les banlieues, le manque de terrains à bâtir prend des proportions alarmantes; il appartient aux communes de prendre à cet égard des mesures de politique foncière; la cession conditionnelle de terrains en vue de la construction (droit de superficie) doit être recommandée, car elle exclut les manœuvres spéculatives dans toute la mesure du possible;
- si elles n'en possèdent pas déjà, les grandes communes devraient s'assurer des réserves de terrains; à la rigueur, pour les grands complexes d'habitation, il se pourrait qu'on doive envisager le recours à des solutions de type régional.

6. Harmonisation du développement des régions

Longtemps, le développement des régions a été laissé en Suisse au hasard. Voici les conséquences de cette carence:

De grandes communes industrielles en extension débordent de leurs frontières politiques. Elles doivent loger ailleurs que chez elles la main-d'œuvre qu'elles attirent, soit dans des communes voisines, soit même dans d'autres cantons. Dans les centres les plus importants, la pénurie d'appartements est aiguë, le problème des moyens de communication n'est pas résolu, on manque de lits dans les hôpitaux. On éloigne toujours davantage le lieu de travail du lieu de domicile. On entasse les gens sur d'étroites surfaces surpeuplées, on voit naître des cités dortoirs, la différence du niveau de vie entre régions s'accroît. Des communes donnent le feu vert, chez elles, à certaines constructions industrielles pour encaisser d'importantes recettes fiscales. Mais ce sont d'autres communes qui doivent supporter les frais de la nouvelle population ainsi attirée. Il est vrai que les communes les plus importantes ont à faire face à certains frais qui concernent toute leur région: établissements hospitaliers, écoles supérieures, théâtres, transports publics et places de stationnement; il en résulte pour elles de graves difficultés financières et l'impossibilité de faire face seules à leurs tâches.

A un tel modèle de développement, suivi de pareils effets, il importe d'opposer une planification régionale rationnelle. Elle suppose une réflexion sur la notion d'autonomie des communes et des cantons et la recherche de solutions concertées entre les collectivités mises en cause. La Confédération peut contribuer davantage à cette coordination, ainsi qu'à son financement.

Une planification régionale ne deviendra effective que si le sol est soustrait à la libre disposition absolue des particuliers. Les collectivités publiques doivent avoir une politique à cet égard et réserver les zones nécessaires à leurs tâches d'intérêt général, à la construction, à l'industrie, à l'habitat, à la protection et à l'élargissement des espaces verts.

Le rapport de la commission de politique économique du PSS traite encore de la restructuration de l'agriculture, ainsi que du problème des infrastructures. Mais il n'est pas utile d'allonger davantage, puisqu'il ne s'agit pas ici de proposer les solutions d'un parti, mais d'illustrer par quelques exemples précis la mise en œuvre de principes théoriques.

7

Comme tous les autres partis représentés aux Chambres fédérales, le PSS a été consulté par le groupe de travail pour une éventuelle révision totale de la Constitution (commission Wahlen). Dans sa réponse, qui n'est pas encore publiée, il présente notamment le projet d'un article constitutionnel nouveau, qui remplacerait les articles économiques actuels. Ce texte, dû pour l'essentiel au professeur Max Weber, ancien conseiller fédéral, est le suivant:

« La Confédération prend les mesures propres à améliorer le bien-être du peuple et la sécurité économique des citoyens.

» Ces mesures ont pour but de garantir la meilleure utilisation possible des forces productives du pays, et spécialement le plein-emploi, en maintenant les prix à un niveau aussi stable que possible.

» Tenant compte des intérêts généraux de l'économie suisse, la Confédération peut prendre des mesures pour encourager certaines branches particulières ou certaines professions, ainsi que pour maintenir une paysannerie saine.

» En liaison avec les cantons, la Confédération veille à atteindre une croissance économique continue, par la coordination et la planification de la politique conjoncturelle.

» La liberté du commerce et de l'industrie est garantie dans les limites fixées par la loi; seule la loi permet d'y déroger.

» La Confédération est responsable de la surveillance des cartels et autres formes de concentration de la puissance économique. Elle prend les mesures nécessaires en cas d'abus.

» La Confédération encourage la recherche scientifique et l'enseignement.

» La Confédération émet des directives sur la politique bancaire (crédits à l'étranger, émission de papiers-valeurs).

» La Confédération prend les mesures nécessaires pour diminuer la consommation d'eau-de-vie, notamment en recourant à la fiscalité. La distillation sera interdite sous forme privée à l'échéance d'une période transitoire de cinq ans.

» Les cantons sont tenus de légiférer sur les établissements publics et le commerce de détail des spiritueux dans l'intérêt de la vie publique (interdiction de l'absinthe par la loi). »

En un langage juridique, mais clair, ce projet d'article constitutionnel résume assez exactement l'état de la doctrine économique socialiste en Suisse. L'auteur de cette étude n'y ajoutera rien. Tout au plus, en bon citoyen neuchâtelois, montrera-t-il du doigt son propre parti qui persiste à vouloir interdire l'absinthe, comme si ce breuvage de notre Haut-Jura, lorsqu'il est dégusté avec mesure et discernement, n'avait pas meilleur goût, sans être plus nocif, que la plupart des apéritifs qu'ingurgitent, sans aucune restriction légale, un certain nombre de nos Confédérés.